

**À l'attention des présidentes  
et présidents d'association de  
Cherbourg-en-Cotentin**

Cherbourg-en-Cotentin, le mardi 25 octobre 2022

**DIRECTION PESL, PARTICIPATION  
CITOYENNE & VIE ASSOCIATIVE**

Affaire suivie par

**Nicolas LAMOUR**

**Courriel** : vieassociative@cherbourg.fr

**Réf** n°DPESL-20221024

**Objet** : Soutien de la Ville aux associations du territoire

Mesdames et Messieurs les président(e)s d'association,

Depuis quelque temps, certain(e)s d'entre vous m'interpellent ou interrogent les élus sur le soutien de la Ville au tissu associatif. Je ne doute pas que ces questions auraient trouvé un espace de discussion privilégié dans le troisième acte des Rencontres de la Vie Associative qui devait se tenir en novembre. Mais, le contexte économique nous oblige à retravailler notre prospective financière et j'ai souhaité reporter ces rendez-vous aux 7 et 9 février prochains.

Décaler ce n'est pas renoncer. Comme je m'y suis engagé, nous conduirons ce travail d'harmonisation de notre soutien à la vie associative en concertation avec vous. Mais la Ville devra d'ici là disposer d'une vision précise de ses moyens. A ce stade, nous nous orientons vers une augmentation annuelle de la facture énergétique d'environ 4 millions d'euros. Montant qui doit encore être confirmé.

Pour autant, **j'ai souhaité maintenir l'enveloppe globale des subventions votées en 2022 pour le budget 2023**, contrairement aux décisions de baisse de la plupart des autres villes. Jusqu'à présent la commune nouvelle nous a permis de maintenir ce niveau d'accompagnement des projets associatifs. Pour que cela puisse continuer, il faut que nous agissions collectivement en responsabilité. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux services de travailler sur des mesures d'urgence que je souhaite vous présenter ici en toute transparence :

- Sur la question des locaux tout d'abord, j'ai souhaité que les attributions soient désormais arbitrées collectivement et qu'une meilleure mutualisation soit recherchée.
- J'ai également demandé aux services d'ajuster les périodes de chauffe au plus près de l'occupation réelle des locaux. Ainsi, vous allez être sollicités pour en communiquer les plannings d'occupation et je vous demande de faciliter le travail des services. De même, si les locaux ne sont pas équipés d'un système de programmation du chauffage, je compte sur vous pour le couper dès que vous n'utilisez pas le local.
- Sur la question des subventions, j'ai demandé à mes adjoints de plafonner les montants pour 2023 au niveau du budget primitif 2022, même si nous n'avons pas encore reçu tous les dossiers de demandes de subvention. À compter de 2024, seules les subventions ayant fait l'objet d'une demande formelle pourront être inscrites au budget.

**Nous rencontrer**

Hôtel de ville  
10 place Napoléon  
Cherbourg-Octeville

**Nous écrire**

M. le Maire  
10, place Napoléon  
Cherbourg-Octeville - BP 808  
50108 CHERBOURG EN COTENTIN

- Enfin, concernant les travaux d'impression réalisés par la Ville pour vos associations, j'ai demandé que les coûts soient contenus. Je vous appelle donc à les limiter au strict nécessaire et à favoriser le numérique chaque fois que c'est possible. J'en profite pour vous rappeler que le service Vie associative a proposé une série de formations en direction des bénévoles sur des outils permettant de créer des supports de communication dématérialisés.

Au-delà de ces mesures immédiates, nous avons engagé ensemble un travail d'harmonisation de la politique municipale de soutien à la Vie associative. Il doit nous permettre de tracer des pistes d'avenir que nous avons déjà évoquées lors des Rencontres de la Vie Associative :

- L'harmonisation des modalités de subventionnement avec notamment la définition de critères communs justes et transparents.
- Une réflexion sur l'accompagnement des manifestations associatives, car la pression croissante sur les services de la Ville n'est pas tenable alors qu'elle représente déjà une masse salariale de l'ordre de 1,2 million d'euros chaque année. Il nous faut donc réinterroger nos habitudes pour mieux faire ensemble.
- La rationalisation des mises à disposition des locaux à travers la création de pôles associatifs permettant d'héberger les associations dans des locaux plus sobres sur le plan énergétique.
- Le déploiement sur l'ensemble du territoire de services aux associations :
  - Formations pour les bénévoles ;
  - Accès à des équipements de reprographie avec un quota pour chaque association ;
  - Accès à un service d'expertise juridique par le biais du Point Ressources Associations ;
  - Permanences des Points d'Appui à la Vie Associative ;
  - Etc.

Ces pistes constituent, je le crois, un réel progrès pour le tissu associatif mais elles ne sont encore que des pistes de réflexion. En effet, c'est lors des prochaines Rencontres de la Vie Associative, en février, que nous pourrons, ensemble, les transformer en projets concrets. Leur mise en œuvre se déclinera dans la durée, mais c'est ainsi que nous construirons le Cherbourg-en-Cotentin des associations.

Souhaitant que ces éléments vous permettent de partager les enjeux que nous devons relever ensemble et qu'ils vous rassureront sur le soutien indéfectible de la collectivité au tissu associatif.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes sincères salutations.

Le Maire,  
  
**Benoît ARRIVÉ**  
